

L'IRAC se prononce sur le 24, promenade Sussex

OTTAWA, le 2 novembre 2015 – L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) se réjouit de l'attention que l'on porte enfin à l'état et à l'avenir de la résidence officielle du premier ministre du Canada.

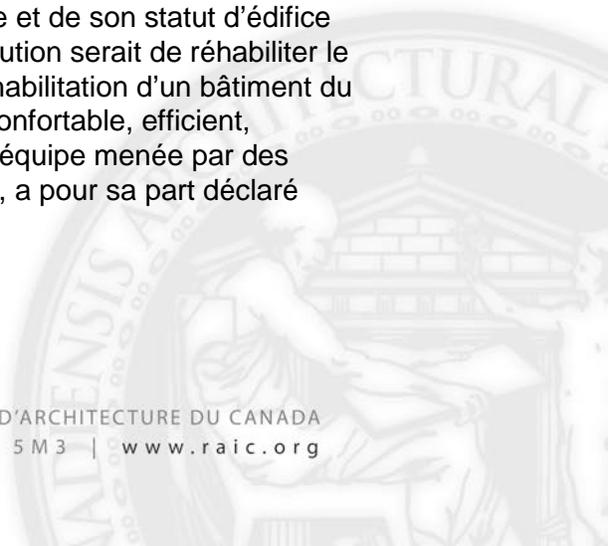
L'IRAC, qui plaide en faveur de l'excellence dans l'environnement bâti, félicite le premier ministre désigné Justin Trudeau qui a décidé de repousser son emménagement pour accorder la priorité à l'état de la maison qui appartient à tous les Canadiens, au profit de tous les Canadiens.

« M. Trudeau mérite des félicitations pour avoir reconnu que la maison appartient à l'ensemble de la population et qu'à ce titre, sa valeur économique et sa valeur en tant que symbole du Canada ne peuvent continuer de se déprécier », a déclaré le président de l'IRAC Sam Oboh, FRAIC. « Nous remercions aussi le gouverneur général du Canada qui met à la disposition du premier ministre une maison habituellement occupée par son secrétaire. »

La Commission de la capitale nationale (CCN) s'acquitte bien de son mandat d'amélioration et d'entretien systématiques des résidences officielles du Canada. Malheureusement, elle n'a eu accès au 24, promenade Sussex que pour effectuer de petites réparations esthétiques, de sorte que la résidence officielle a maintenant besoin de travaux majeurs. L'IRAC soutient l'approche responsable de la CCN qui sollicite l'avis professionnel de son comité consultatif des résidences officielles formé d'architectes et de spécialistes du patrimoine, du design d'intérieur et de l'aménagement immobilier.

L'IRAC recommande une évaluation exhaustive de la propriété pour s'assurer de sa capacité à satisfaire aux besoins opérationnels, fonctionnels et programmatiques d'une résidence de premier ministre du 21^e siècle. Les membres de l'IRAC sont bien conscients que la CCN a des architectes à son emploi, y compris un architecte en chef, et d'autres professionnels, mais ils sont prêts et désireux de contribuer à la démarche, de quelque façon.

Sur les plans de la durabilité, de l'histoire de la résidence et de son statut d'édifice patrimonial fédéral, l'IRAC reconnaît que la meilleure solution serait de réhabiliter le bâtiment, dans la mesure où cela est réalisable. « La réhabilitation d'un bâtiment du 19^e siècle passablement détérioré en un bâtiment plus confortable, efficace, sécuritaire et accueillant, grâce au design réfléchi d'une équipe menée par des architectes, est tout à fait dans le domaine du possible », a pour sa part déclaré Allan Teramura, FRAIC, vice-président de l'IRAC.



RAIC | IRAC

Architecture Canada

613-241-3600 | fax/télé. 613-241-5750 | info@raic.org

Toutefois, si la réhabilitation s'avère irréalisable, « la construction d'une résidence prévue expressément pour le premier ministre du Canada donnerait l'occasion de tenir un concours d'architecture et de mettre en évidence les meilleurs talents du Canada en matière de conception, d'innovation, d'efficacité énergétique et de savoir-faire », a ajouté M. Oboh, « Comme rien ne justifie la démolition de la résidence actuelle, il faudrait alors trouver un autre emplacement dans la capitale pour cette nouvelle résidence. »

Les membres du conseil d'administration de l'IRAC sont disponibles pour des entrevues et pour faire part de leurs points de vue d'architectes et partager leur expertise sur cette question d'actualité.

Au sujet de l'IRAC

L'Institut royal d'architecture du Canada est le principal porte-parole de l'architecture au Canada et il représente quelque 5 000 membres. L'IRAC plaide en faveur de l'excellence dans le cadre bâti, œuvre à démontrer comment la conception améliore la qualité de vie, et promeut une architecture responsable qui tient compte d'importantes questions de société.

Pour de plus amples renseignements :

Maria Cook, gestionnaire, communications et activités de sensibilisation

mcook@raic.org

Angie Sauvé

Coordonnatrice des communications

asaue@raic.org

613- 422-3617

